

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers en exercice: 15

Présents: 14 Votants: 15 Procurations: (1)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février à 19 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

# Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (14)

M. BARITHEL Eric; M. DAVIET Rémi; Mme FOCHT Catherine; Mme DUCLOS Catherine; Mme GUY Nicole; Mme MELIARD Marie-Laure; M. ZANINI Frédéric; M. ROLLIN Marc; Mme ROFFINO Cécile; M. DE MARCHI Jean-Louis; M. LUGAZ Patrick; M. Bruno BARTHALAIS; Mme MICHELET Aude; M. DUCHEZ Patrick.

<u>Étaient absents les conseillers municipaux suivants</u> : (1) M. PAILLE Jean-François donne pouvoir à M. DAVIET Rémi

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14/02/2023 Date d'affichage de la convocation : le 14/02/2023

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme ROFFINO Cécile est désignée pour remplir cette fonction.



Monsieur Le Maire demande à rajouter exceptionnellement à l'ordre du jour du conseil municipal deux délibérations concernant « L'acquisition de deux parcelles A1022 et A1006 aux consorts DUCLOS et HOSTACHE-DUCLOS » afin de sécurisé le passage piéton sur la route de Magnonnet, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour cette délibération.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 24 Janvier 2023 ;

## Le Conseil municipal à l'unanimité :

### Délibération n°D20230201 Acquisition de la parcelle B 159 de Mr et Mme MULON :

- DECIDE d'acquérir cette parcelle au prix de 20 € le m², dont la superficie sera confirmée par un géomètre ;
- DECIDE que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge de la commune ;
- > DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

#### Délibération n°D20230202 Acquisition de la parcelle AB 152 de Mr AGRES :

- > DECIDE d'acquérir cette parcelle de 426 m² au prix de 22 € le m², soit un montant total de 9 372.00 €;
- > DECIDE que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge de la commune ;
- > DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.



Délibération n°D20230203 Evolution de la convention et de la tarification au service mutualisé commun « autorisation droit du sol » :

- ➤ **Approuve** la nouvelle convention de mise en œuvre du service commun
- « autorisation droit des sols » applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- ➤ **Autorise** le Maire de DUINGT à signer la convention de mise en œuvre du service commun « autorisation droit des sols », ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

<u>Délibération n°D20230204</u>: Passation d'actes authentiques en la forme administrative -Désignation d'un adjoint au maire :

➤ **DESIGNE** Mr DAVIET Rémi pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative pour toute la durée du mandat ;

Délibération n°D20230205: Acquisition d'une portion de la parcelle A1006 appartenant aux consorts DUCLOS:

- DECIDE d'acquérir cette parcelle de 33 m² au prix de 68.48 € le m², soit un montant total arrondi à 2 260.00 €;
- > DECIDE que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge du vendeur ;
- DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

<u>Délibération n°D20230206</u>: Acquisition d'une portion de la parcelle A1022 appartenant aux consorts HOSTACHE <u>- DUCLOS</u>:

- > DECIDE d'acquérir cette parcelle de 46 m² au prix de 68.48 € le m², soit un montant total arrondi à 3 150.00 € ;
- DECIDE que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge du vendeur;
- DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

#### **Questions Diverses et tour de table :**

- > Evocation de la future délibération sur les meublés de tourisme dont le Grand Annecy a la compétence ;
- Communication à établir sur la ZFE mise en place à partir du 31/12/2024;
- Nouveau plan de fleurissement sur la commune défini par la commission développement durable ;
- Communication sur les bons gestes à adopter face aux moustiques tigres ;
- Mr Jean-Louis DE MARCHI est désigné trésorier de l'association « Les Marmottons ».

La séance est levée à 21 H 15

Le Maire, Marc ROLLIN

Le registre des délibérations est consultable en Mairie.

OE OF OUR